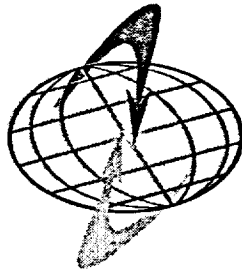


Le PCI de l'ACDI



Le Programme de coopération industrielle (PCI) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) prévoit le partage des coûts occasionnés par la réalisation d'études de faisabilité et par l'élaboration et la mise en œuvre de projets, pour les entreprises envisageant d'investir dans des pays en développement dans le cadre de co-entreprises ou d'entreprises en propriété exclusive.